



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

PROJET DE LABELLISATION DES CLUBS



| Sommaire



03

Les bienfaits du karaté
sur les personnes en situation de handicap

04

Objectifs
de la labellisation

05

Les avantages

06

Contreparties
de la fédération

07

Comment obtenir
ce label ?

08

La formation
para-karaté

09

3 niveaux
de labellisation

10

Validité du label
et engagement des clubs



Les bienfaits du karaté sur les personnes en situation de handicap

- Pratiquer une activité motrice régulière qui contribue à **l'amélioration de leur condition et capacités**, et de leur **santé** (plan physique, psychologique, social et mental).
- **Valoriser** l'image que ces personnes et leur entourage ont d'elles-mêmes.
- **Réussir** des performances compatibles avec leurs capacités.
- **Rencontrer** d'autres sportifs au cours de manifestations et entraînements et donc **partager** leurs émotions.
- Leur conférer une **identité sociale** par leur appartenance au mouvement sportif.
- **Faciliter des expériences d'intégration** ou d'insertion par la pratique sportive (dans un club local...).





Objectifs de la labellisation

- Valoriser l'accueil, l'accompagnement et l'encadrement au sein des clubs d'un point de vue associatif, sportif et éducatif
- Connaître et être informé des différents types de handicap : sensoriel / moteur / mental
- Mettre en avant le travail effectué par les clubs pour l'accueil d'un type de public spécifique et pour le développement d'une offre sportive adaptée
- Informer les licenciés sur les structures accueillant un public spécifique
- Entretenir une dynamique nationale de création d'une offre de pratique à destination de tous les types de publics





Les avantages

pour les clubs labellisés

1

DÉVELOPPEMENT

Attraction et fidélisation d'un nouveau type de public.

Développement des pratiques au sein du club.

2

DYNAMISME

Entretien de la dynamique du club au travers de la mise en place d'actions à destination du public.

3

AUTODIAGNOSTIC

Réalisation d'un autodiagnostic par le club qui analyse ses performances et met en place des actions pour de meilleurs résultats.

4

NOTORIÉTÉ

Renforcement de la notoriété du club et confirmation de la qualité de ses prestations envers un public spécifique.





I Contreparties de la fédération

1

Priorité dans l'attribution de subventions liées à la mise en place d'actions para

2

Une reconnaissance fédéral

3

Fourniture de supports de communication



ffkarate.fr





| Comment obtenir ce label ?

Critères d'attribution :

- Participation d'au moins un enseignant à la formation para-karaté (formation organisée par la fédération)
- Inscription dans le HandiGuide des sports du Ministère des Sports (Pour s'inscrire, ***cliquer ici***)
- Désignation d'un référent spécifique au sein du club qui sera l'interlocuteur principal sur cette thématique





La formation para-karaté

→ Objectif de cette formation : être en mesure d'intégrer une personne en situation de handicap dans un cours de karaté.



- Session de formation complète sur 2 jours
- 2/3 intervenants par formation
- Calendrier disponible sur www.ffkarate.fr/calendrier

Contenu des formations :

- Présentation des différents types de handicap (caractéristiques, prise en charge,...)
- Mise en situation avec des personnes en situation de handicap
- Préparation d'une séance et planification trimestrielle
- Initiation à la langue des signes



3 niveaux de labellisation





Validité du label et engagement des clubs

→ Les labels sont valables pour une durée de 2 ans et sont renouvelables si :

1

Les prérequis et conditions minimales d'obtention du label sont satisfaits

2

Chaque saison les documents nécessaires au suivi et au maintien du label sont transmis





FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ